

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p>ITALIE, MONTÉNÉGRO, GRÈCE, ITALIE</p> <p>ITALIE, CROATIE, GRÈCE, MONTÉNÉGRO, ITALIE, CROATIE, ITALIE</p>	<p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p> <p>Consultez le lien ci-dessous : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Îles Salomon / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p>	<p>Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen.</p> <p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p> <p>Consultez le lien ci-dessous : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157</p>

Consultez le lien ci-dessous :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

<p>- ITALIE, GRÈCE, ITALIE</p> <p>- ESPAGNE, MALTE, GRÈCE, ITALIE</p> <p>- ITALIE, GRÈCE, ITALIE, ESPAGNE</p>	<p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p> <p>Consultez le lien ci-dessous : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Îles Salomon / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p> <p>Consultez le lien ci-dessous : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157</p>	<p>Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen.</p> <p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE SIMPLE</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p> <p>Consultez le lien ci-dessous : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157</p>
--	---	--	--

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p>- ITALIE, GRÈCE, TURQUIE, GRÈCE, ITALIE</p> <p>- ITALIE, GRÈCE, TURQUIE, ITALIE</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 5 MOIS</p> <p>LES RESSORTISSANTS DES PAYS SUIVANTS PEUVENT EMBARQUER ET DEBARQUER AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 5 MOIS :</p> <p>Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Espagne, Suisse, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Grèce, Pologne, Bulgarie, Hongrie, Roumanie</p> <p>- TRANSIT TURQUIE :</p> <p>TOUS LES PASSAGERS SONT AUTORISÉS À DESCENDRE À TERRE AVEC LEUR PASSEPORT (ou leur CNI pour les ressortissants des pays ci-dessus) ET LEUR CARTE DE CROISIÈRE. PAS DE VISA SPÉCIFIQUE REQUIS</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Dans le cas de croisières embarquant et débarquant en Turquie, un visa turc multiple peut être requis. Veuillez vérifier sur le lien suivant : https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p> <p>Si la nationalité des passagers n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il appartient aux passagers de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p> <p>Consultez le lien ci-dessous : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours, pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Îles Salomon / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 5 MOIS</p> <p>- TRANSIT TURQUIE :</p> <p>TOUS LES PASSAGERS SONT AUTORISÉS À DESCENDRE À TERRE AVEC LEUR PASSEPORT (ou leur CNI pour les ressortissants des pays ci-dessus) ET LEUR CARTE DE CROISIÈRE. PAS DE VISA SPÉCIFIQUE REQUIS</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Dans le cas de croisières embarquant et débarquant en Turquie, un visa turc multiple peut être requis. Veuillez vérifier sur le lien suivant : https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p>	<p>Les passagers ne disposant pas d'un visa Schengen en cours de validité ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, ni même à rester à bord lors des escales dans les pays de l'espace Schengen.</p> <p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RÉSIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUELEMENT).</p> <p>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT EN TURQUIE :</p> <p>Visa Schengen à entrée unique autorisé - Un visa turc à entrées multiples peut être requis. Veuillez vérifier sur le lien suivant : https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p> <p>- TRANSIT TURQUIE :</p> <p>TOUS LES PASSAGERS SONT AUTORISÉS À DESCENDRE À TERRE AVEC LEUR PASSEPORT (ou leur CNI pour les ressortissants des pays ci-dessus) ET LEUR CARTE DE CROISIÈRE. PAS DE VISA SPÉCIFIQUE REQUIS</p> <p>Si la nationalité des passagers n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il appartient aux passagers de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES</p>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

		<p>Si la nationalité des passagers n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il appartient aux passagers de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p> <p>Conformément au règlement européen 2019/1157, LES CARTES D'IDENTITÉ EUROPÉENNES EN PAPIER NE SERONT ACCEPTÉES ET CONSIDÉRÉES COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p> <p>Consultez le lien ci-dessous : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157</p>	<p>COMME VALABLES JUSQU'AU 3 AOÛT 2026 SEULEMENT.</p> <p>Consultez le lien ci-dessous : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1157</p>
--	--	---	---

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p>- ITALIE, GRÈCE, CHYPRE, EGYPTE, CROATIE, ITALIE</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</p> <p>(CARTES D'IDENTITÉ NON ACCEPTÉES)</p> <p>- TRANSIT LIMASSOL : PAS BESOIN DE VISA SPÉCIFIQUE.</p> <p>- TRANSIT EGYPTE : Tous les passagers en transit en Égypte recevront un visa court séjour valable pendant 72 heures (gratuit).</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</p> <p>- TRANSIT LIMASSOL : Vérifiez via le lien suivant les passeports qui ont besoin d'un visa https://mfa.gov.cy/no-visa-requirement.html</p> <p>- TRANSIT EGYPTE : Tous les passagers en transit en Égypte recevront un visa court séjour valable pendant 72 heures (gratuit).</p> <p>L'approbation finale dépend exclusivement des autorités locales. Les citoyens israéliens doivent obtenir au préalable un visa pour l'Égypte auprès de l'ambassade ou du consulat.</p> <p>Ils peuvent rester à bord pendant l'escale si le visa n'est pas délivré.</p> <p>Les citoyens canadiens ont besoin d'un visa préétabli pour l'Égypte - ils peuvent demander un visa électronique.</p> <p>Ils peuvent rester à bord pendant l'escale si le visa n'est pas délivré.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUELEMENT).</p> <p>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT À LIMASSOL : VISA SHENGEN À ENTRÉE UNIQUE DONT LA VALIDITÉ COMMENCE À PARTIR DE L'ESCALE À CHYPRE</p> <p>- TRANSIT LIMASSOL : VISA SHENGEN À ENTRÉE UNIQUE DONT LA VALIDITÉ COMMENCE À PARTIR DE L'ESCALE À CHYPRE. Vérifiez via le lien suivant les passeports qui ont besoin d'un visa https://mfa.gov.cy/no-visa-requirement.html</p> <p>NOTE : Les détenteurs de passeports turcs et azerbaïdjanais ont besoin d'un visa pré-délivré valable pour Chypre (la facilité du visa Schengen n'est pas applicable) ou ils peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.</p> <p>- TRANSIT EGYPTE : Tous les passagers en transit en Égypte recevront un visa court séjour valable pendant 72 heures (gratuit). L'approbation finale dépend exclusivement des autorités locales. Ils peuvent rester à bord pendant l'escale si le visa n'est pas délivré.</p> <p>DÉBARQUEMENT EN EGYPTE : LES NATIONALITÉS SUIVANTES ONT BESOIN D'UN VISA PRÉ-ÉMIS POUR L'EGYPTE ET DÉLIVRÉ PAR L'AMBASSADE OU LE CONSULAT : Inde, Chine, Pakistan, Turquie, Nigéria, Maroc, Tunisie, Algérie, Liban, Syrie, Libye,</p>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

			<p>Soudan, Burundi, Sierra Leone, Rwanda, Philippines, Moldavie, Iran, Liberia, Sri Lanka, Ghana, Mali, Thaïlande, Bangladesh, Afghanistan, Niger, Indonésie, Palestine, Irak, Erythrée, Tchad, Somalie, Ethiopie.</p> <p>LES AUTRES NATIONALITÉS POURRONT : demander un visa électronique à entrée unique avant le départ (25\$ / personne).</p> <p>Les pays marqués en rouge peuvent demander un visa électronique en lieu et place du visa déjà pré-délivré.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>
--	--	--	--